

Les élections agitaient vivement le pays car il ne s'agissait pas moins que de prendre position entre la réaction soutenue par la Couronne et les constitutionnels groupés autour des Metz.

Le gouvernement l'emportera. Auguste Metz (non réélu) mourra le 22 juin, son frère Norbert se retirera provisoirement de la politique, Théodore Pescatore sera désigné président des sessions extraordinaire et ordinaire de la Chambre, et ce à la presque unanimité des voix.

Mais l'air devient de plus en plus irrespirable pour notre fidèle « constitutionnel ». Et lorsqu'à la rentrée de la session de 1855 on lui préférera Victor *de Tornaco* pour le siège présidentiel, il donnera sa démission comme député. A la date du 23 septembre il sera remplacé par l'abbé *Wies*, le candidat antigouvernemental soutenu par le « Wort » et le « Courrier ». (17)

Sondé en 1856 par *Mathias Simons* pour entrer dans son ministère qu'allaient quitter *Jurion* et *Thilges*, Pescatore eut la fermeté de refuser. (18)

Il rentrera dans l'arène politique l'année après (30 novembre) en se faisant réélire à Luxembourg à la tête de la liste libérale.

Sous le régime des fameuses ordonnances l'atmosphère était orageuse dans la nouvelle Assemblée des Etats où 11 partisans gouvernementaux avaient devant eux une opposition qui comptait 20 membres.

Lorsque, le 30. 12. 1857, les Etats désignèrent une commission de 7 membres chargée de rédiger une adresse au Roi pour obtenir la révocation de l'ordonnance qui avait aboli les élections directes de district, Pescatore obtint 20 voix des 28 votants.

Le lendemain il s'en prit au Roi tout en visant DE SCHERFF. Voici comment il caractérisa le gendre de son cousin C.-J. Antoine Pescatore :

« Des jeunes gens, des hommes qui ont 20 ans de moins que moi, ne connaissent pas ces principes-là. Ils ont étudié ailleurs ; ils sont allés se fourvoyer dans des universités je ne sais où, dans des universités où l'on enseigne aussi des principes, mais où l'on ignore ce que c'est qu'une Constitution, où l'on ne connaît pas ce principe suprême qui lie le peuple au Roi, l'amour du peuple pour son Souverain. . . Je vois des jeunes gens à côté de mes anciens condisciples et contemporains (*M. Simons*) ; je ne les accuse pas encore. Ils ont peut-être des opinions. . . je les crois loyales, franches, sincères, dans leur système ; mais ce système n'ira jamais aux Luxembourgeois. (Bravo à gauche.)

« . . . Jamais je ne serai chef de parti, je ne serai ni de la majorité, ni de la minorité. . . » (19)

Résultat : une provocation en duel qui fit du bruit et qui se répandit même à l'étranger, de sorte que Pescatore dut redresser un article paru dans un journal de Cologne.

Un rôle de premier plan fut assigné à Pescatore lors de la création d'un terrain favorable à ce que l'on était convenu d'appeler la « conciliation ». (20)

D'après *M. Gœdert*, Pescatore, pressenti à nouveau par *Simons* au début de 1859, lui aurait donné un second refus tout en lui suggérant